



Loire
Atlantique

Plan départemental
**de développement
de la lecture publique**

Les bibliothèques constituent aujourd'hui le premier réseau culturel en Loire-Atlantique et nous sommes fiers d'avoir contribué à ce maillage territorial. "Lecture publique, bibliothèques, médiathèques..." les termes ne suffisent plus à restituer la richesse des propositions développées dans ces lieux de proximité : aujourd'hui ils sont tout à la fois des fenêtres ouvertes vers la littérature, l'illustration, également la musique et le cinéma et plus largement des points d'accès à l'information et à la connaissance. Et plus que jamais les bibliothèques sont aussi des espaces à vivre et partager. Dans un temps où l'on vante en permanence l'individualisation et l'immédiateté dans notre façon d'être au monde, ces espaces de culture, d'échanges et d'hospitalité sont, je le crois, essentiels pour inventer la manière dont nous vivons ensemble.

La culture est belle lorsqu'elle est plurielle, qu'elle circule et respire partout pour nourrir les parcours de vie de toutes et tous. C'est le sens fondamental des trois priorités de ce nouveau plan de développement de la lecture publique : l'adresse aux personnes les plus fragiles socialement, la contribution à la réduction de la fracture numérique et la structuration de l'offre de lecture en réseaux intercommunaux.

La mobilisation de toutes celles et ceux qui font vivre nos bibliothèques est la clef de cette dynamique. Je veux ici saluer tous les professionnel-le-s, dont le métier a beaucoup évolué, et les bénévoles qui y concourent. Je n'oublie pas l'équipe de la Bibliothèque départementale mobilisée pour cette dynamique nouvelle. Ce plan de développement de la lecture publique est d'abord pour vous toutes et tous un guide de travail. Les méthodes et les outils présentés dans ce document échapperont pour une large part au grand public mais ils sont au service d'une conviction et d'un engagement permanent : que les livres et les œuvres circulent toujours davantage parce qu'ils nous aident à grandir à tous les âges de la vie !

Philippe GROSVALET
Président du Département

Catherine TOUCHEFEU
Vice-présidente à la Culture et au Patrimoine

PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La bibliothèque au cœur de la vie sociale

Le soutien à la lecture publique est une compétence obligatoire des départements depuis les lois de décentralisation de 1986. Le conseil départemental de Loire-Atlantique a pris une part active au développement des bibliothèques, avec la conviction que l'accès à la connaissance et aux œuvres de fiction est essentiel au développement de l'individu et à la vie collective.

La priorité du précédent plan de développement, défini en 2006, était de soutenir la construction de ce premier réseau culturel de proximité. Aujourd'hui, les habitants de Loire-Atlantique bénéficient d'un maillage complet pour la lecture publique.

L'ambition de ce nouveau plan est d'accompagner l'adaptation des bibliothèques aux enjeux sociaux actuels, pour les placer au cœur de la vie collective.

I – Les bibliothèques utiles à la dynamique sociale

I – 1 – Contribuer à l'émancipation individuelle et collective

Chaque bibliothèque est une université populaire de proximité en puissance, levier de la circulation de la connaissance à tous les âges de la vie. Pas seulement parce que l'on y trouve des livres à emprunter, également parce que l'on doit pouvoir s'y rencontrer, débattre, partager une expérience sensible et faire ensemble l'apprentissage de nouveaux savoir-faire.

Que chaque personne choisisse d'y venir se détendre, découvrir une œuvre artistique, se former ou travailler, la qualité de l'accueil et la capacité de la bibliothèque à s'inscrire dans un réseau d'acteurs locaux contribueront, autant que les ressources documentaires proposées, à construire un lien de confiance entre l'équipe de la bibliothèque et la population, également entre les usagers eux-mêmes.

Ce lien est d'autant plus nécessaire que les pratiques culturelles et sociales ont considérablement évolué depuis 2006, les modalités d'accès aux œuvres de fiction et à la connaissance se sont multipliées. À cela il faut ajouter des aspirations à l'échange de proximité qui se renforcent en réaction à la consommation mondialisée. Le développement digital, notamment les réseaux sociaux, bien que dominés par de grandes entreprises internationalisées, facilite ce désir de partage.

C'est au croisement de ces pratiques que les bibliothèques ont aujourd'hui un rôle à jouer dans la dynamique de développement des communes et intercommunalités. La bibliothèque peut devenir le lieu où il est possible d'appivoiser l'évolution de la connaissance et des pratiques numériques, mais aussi un espace où les générations viennent échanger des savoirs et où cohabitent des usages multiples.

I – 2 – La lecture publique s’inscrit dans une histoire en mouvement

Les bibliothèques publiques se développent dans le cadre de textes de référence, au premier rang duquel le [Manifeste pour les bibliothèques de l’UNESCO](#). Ce sont des lieux où peuvent s’exercer les droits culturels des personnes, tels qu’énoncés dans la [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) adoptée par la conférence générale de l’UNESCO du 20 octobre 2005 et ratifiée par l’État français, rappelée dans l’article 103 de la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).

Par ailleurs, l’Association des bibliothèques de France (ABF) propose aux collectivités locales d’adopter la [Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l’information et aux savoirs par les bibliothèques](#).

Enfin, l’action de la Bibliothèque départementale s’inscrit dans le [Projet stratégique 2015-2021](#) du conseil départemental :

- pour une politique solidaire,
- pour un territoire équilibré, notamment comme acteur de la stratégie numérique,
- pour la citoyenneté.

I – 3 - La Bibliothèque départementale outil du développement de la lecture publique

La Loi n° 83-363 du 22 juillet 1983 prévoit que les communes ou groupements de communes organisent et financent les bibliothèques communales ou intercommunales. Les lois de décentralisation de 1985 ont confié les Bibliothèques centrales de prêt, renommées en 2017 Bibliothèques départementales, aux Départements, comme une compétence obligatoire et exclusive.

Le rapport de novembre 2013 de l’Inspection générale des bibliothèques actualise les missions des bibliothèques départementales :

Les bibliothèques départementales de prêt ont quatre raisons d’être, intimement liées les unes aux autres :

- *faire émerger des bibliothèques municipales ou intercommunales efficaces ;*
- *apporter un appui aux communes et EPCI et à leurs bibliothèques ;*
- *constituer et animer, pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental ;*
- *mettre leur expertise au service des politiques départementales.*

La Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique intervient auprès des communes de moins de 10 000 habitants. Le Département maintient ce seuil d’intervention, hormis dans le cas de construction d’un réseau intercommunal de lecture publique, qu’il souhaite encourager.

- L’action de la Bibliothèque départementale s’inscrit dans un cadre de références international, national et départemental.
- Le soutien à la lecture publique s’exerce en priorité pour les communes de moins de 10 000 habitants, et au-delà dans le cas de la construction d’un réseau intercommunal de lecture publique.

II – La lecture publique en Loire-Atlantique aujourd’hui

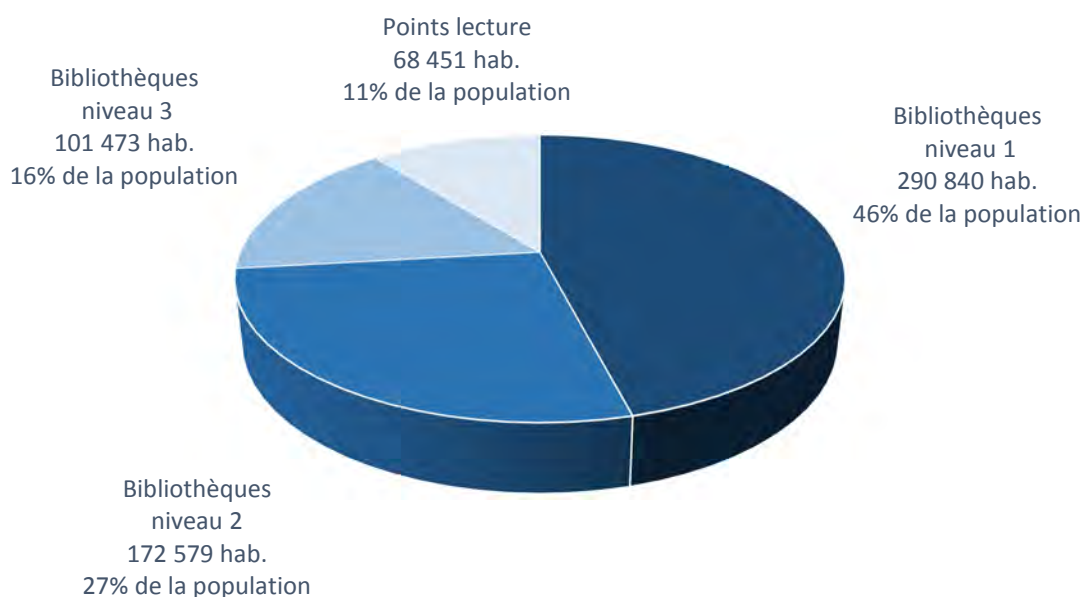
Ne sont décrits ici que les établissements desservis par la Bibliothèque départementale, soit 195 bibliothèques communales ou intercommunales.

II – 1 – Des bibliothèques municipales et intercommunales diverses et nombreuses

Un maillage territorial complet

Presque toutes les communes de Loire-Atlantique disposent désormais d’une bibliothèque. Une seule commune ne propose pas d’accès à une bibliothèque et sept autres ont choisi de ne pas faire de la bibliothèque un service public, mais de conserver une affiliation associative au réseau des Bibliothèques pour tous ou autre. Toutefois ce maillage présente d’importantes disparités entre de petits points lecture et des bibliothèques développées.

Population desservie par typologie de bibliothèques
(chiffres 2015)



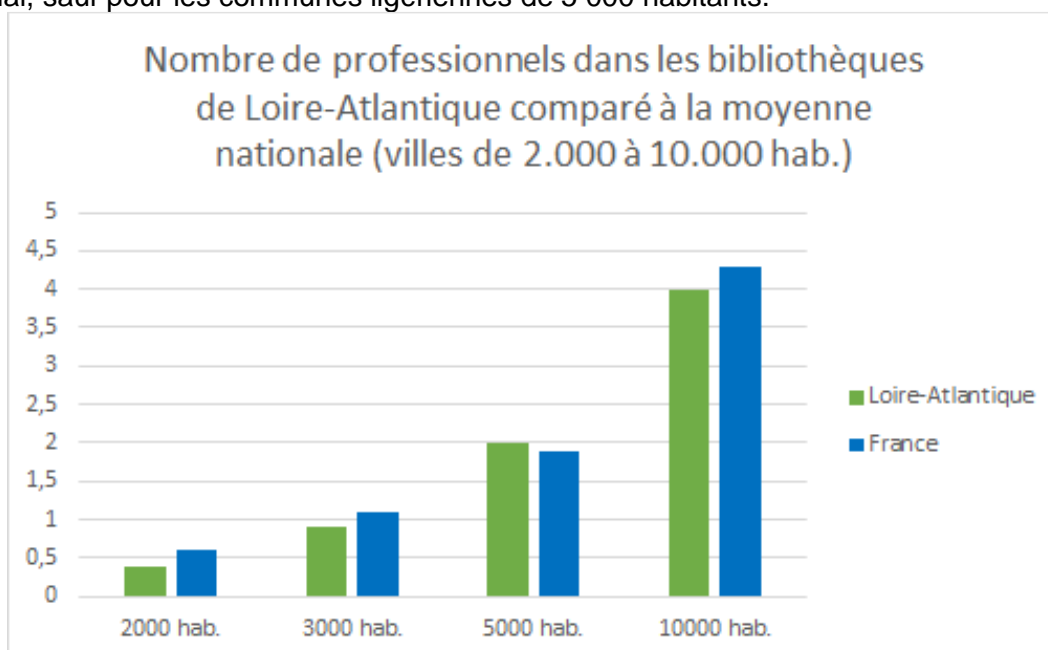
- Niveau 1 : emplois qualifiés - 0,07m²/hab.- budget achat 2€/hab. - ouverture au moins 15h/semaine
- Niveau 2 : au moins 1 salarié - 0,05 m²/hab. - budget achat 1€/hab. - ouverture au moins 10h/semaine
- Niveau 3 : plus de 35 m² - budget achat 0,80 €/hab. - ouverture au moins 4h/semaine
- Pt Lecture : toute petite bibliothèque ne respectant aucun des critères cités ci-dessus

Il existe au moins une bibliothèque « rayonnante », dans chaque EPCI.

Une forte présence des bénévoles

Les bénévoles tiennent une place importante dans le fonctionnement des bibliothèques de Loire-Atlantique. On estime leur nombre à environ 2 600 personnes. 49 bibliothèques, souvent dans les plus petites communes, mais pas seulement, n'existent que par cet engagement citoyen.

Toutefois les aléas de la vie associative et le temps disponible des personnes bénévoles ne permettent pas d'assurer la continuité du service public. Surtout, l'absence de salarié limite l'amplitude d'ouverture et le développement des services que la population est en droit d'attendre d'une bibliothèque aujourd'hui. L'apport d'un salarié qualifié est en effet essentiel pour le fonctionnement : le Ministère de la Culture et de la Communication préconise un emploi à temps plein pour 2 000 habitants. Seulement 19% des bibliothèques du réseau atteignent ce niveau d'emploi recommandé. Le nombre d'emplois salariés est plus faible qu'au niveau national, sauf pour les communes ligériennes de 5 000 habitants.



L'offre documentaire en progression

L'état des collections proposées est très divers d'une bibliothèque à l'autre.

Une bibliothèque avec des collections actuelles, présentées de façon aérée et dynamique, a bien plus de chance de faciliter la rencontre entre un livre et un lecteur et sera plus attractive qu'une autre avec des livres accumulés.

La majorité des bibliothèques ne proposent dans leurs murs que des imprimés, même si 64 bibliothèques et 6 réseaux intercommunaux ont étendu leur offre aux films en DVD, et 67 bibliothèques et 6 réseaux à la musique. Évaluées à l'échelle communale, les collections sont souvent numériquement encore insuffisantes et des efforts en faveur des budgets d'acquisition restent à faire.

Par contre, si l'analyse porte sur le territoire intercommunal, l'équilibre entre bibliothèques bien développées et points lecture permet d'améliorer nettement l'offre documentaire proposée à la population.



L'informatisation de la gestion

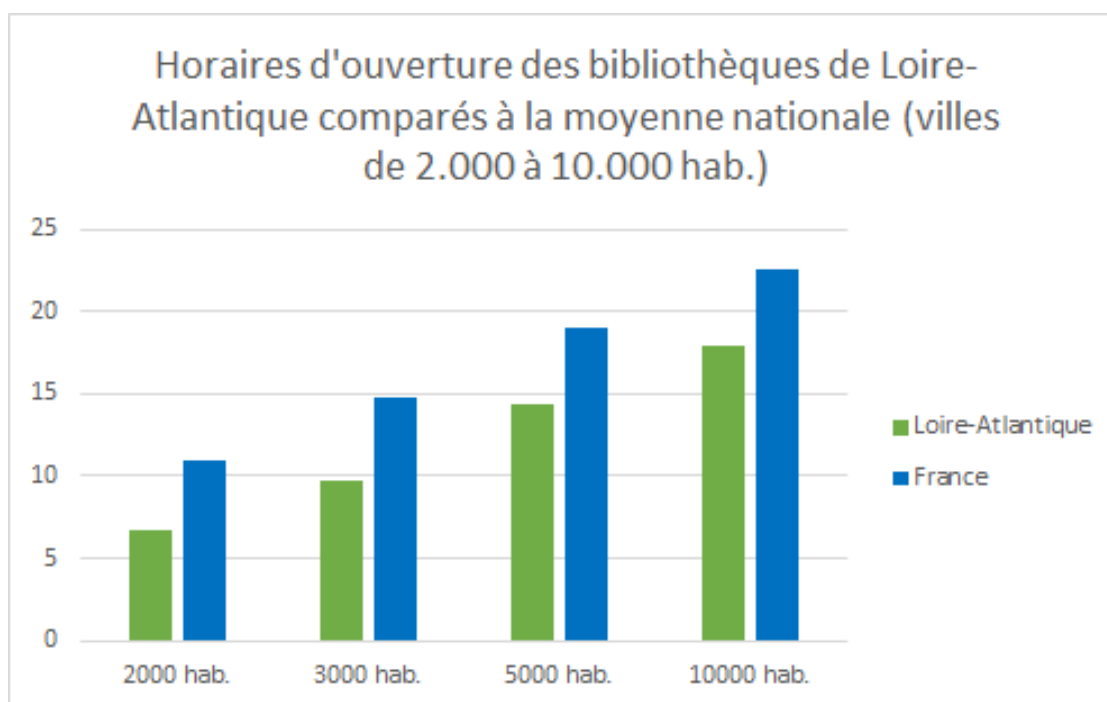
Les bibliothèques se sont largement dotées d'outils de gestion informatique, à cinq exceptions près. La mise en place de ces outils indispensables au bon fonctionnement et à la collecte statistique de l'activité des bibliothèques a été subventionnée par le Département et par l'État.

Un effort reste à faire dans de nombreuses bibliothèques pour proposer des accès internet par des postes de consultation ou des connexions wifi, alors que les ressources offertes par internet font désormais partie des services de base d'une bibliothèque.

II – 2 – L'activité des bibliothèques municipales et intercommunales

Ouverture des bibliothèques

La corrélation entre l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques et leur fréquentation est nette. Ainsi, pour ne prendre que le réseau de la Bibliothèque départementale, les bibliothèques ouvertes moins de 5 heures par semaine ne touchent que 11,7% de leur population, contre plus de 22% pour les bibliothèques ouvertes plus de 20 heures par semaine. Or les bibliothèques de Loire-Atlantique ouvrent globalement 4 heures de moins que la moyenne nationale.

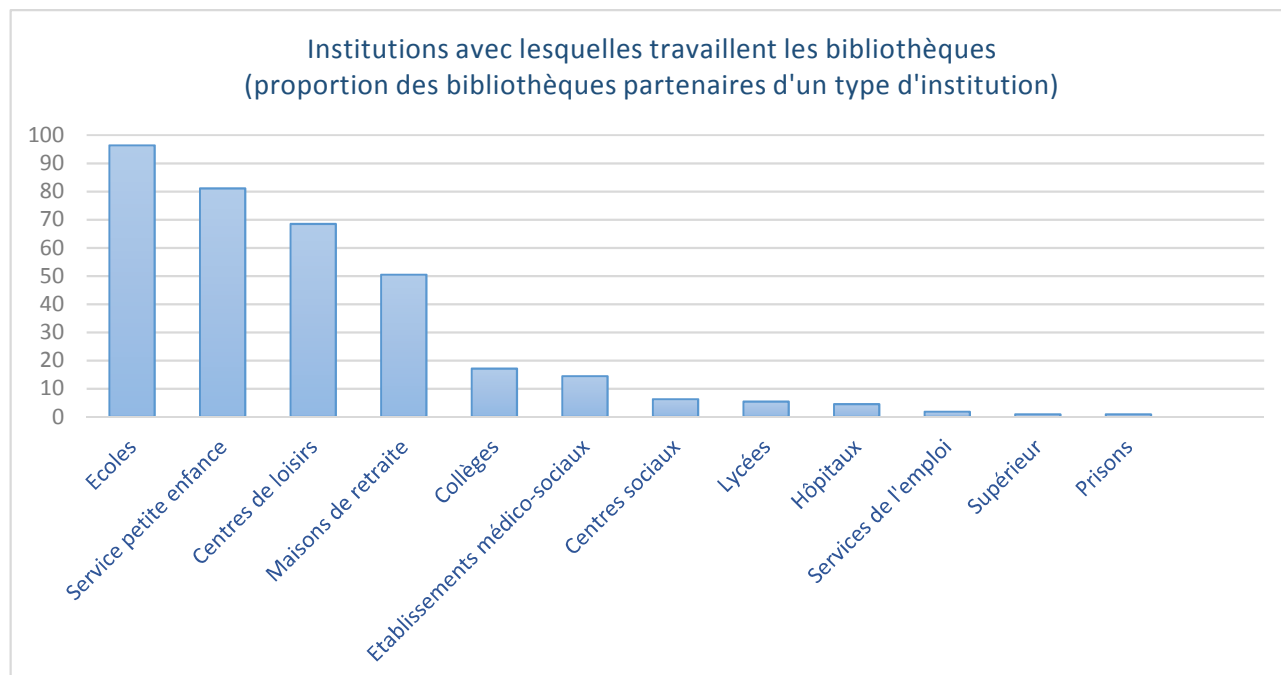


Une bibliothèque ne peut pas développer des services utiles à tous si elle n'a pas les moyens d'ouvrir plus de quelques heures hebdomadaires. Il s'agit d'offrir davantage de plages horaires, mais aussi de les adapter au rythme de vie de la population desservie : heure de sortie des écoles, jour de marché, déplacements pendulaires des actifs, ouverture des commerces du centre bourg par exemple.

L'action culturelle au cœur du projet

L'action culturelle contribue structurellement au projet de lecture publique et à son rayonnement auprès de la population à desservir. Dans l'enquête adressée aux bibliothèques du réseau en 2016, 87% de bibliothèques déclarent proposer une animation au moins une fois tous les 3 mois : ce chiffre montre bien la dynamique des bibliothèques. Ces animations sont très majoritairement destinées à un public d'enfants : les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs sont les premiers partenaires identifiés. Les maisons de retraite

apparaissent également comme des partenaires importants. Les propositions en direction des adultes sont moins fréquentes, même si la coopération avec les associations locales semble bien inscrite dans le fonctionnement puisque 62% des bibliothèques déclarent pratiquer ces partenariats locaux.



Une fréquentation inégale

Les indicateurs disponibles sur l'activité des bibliothèques ne prennent en compte que les usagers inscrits et les prêts de documents. Un pan important des usages est ainsi occulté. Les personnes venant lire sur place, feuilleter la presse, travailler, assister à une animation, les enfants qui viennent faire leurs devoirs et tous ceux qui assistent à une animation proposée à la bibliothèque ou hors les murs ne sont pas ou mal comptabilisés dans la fréquentation des bibliothèques.

Globalement, 3,4 millions de prêts de documents ont été effectués en 2016. En moyenne pour le réseau départemental, 18% de la population desservie emprunte des ouvrages dans une bibliothèque, chiffre supérieur à la moyenne nationale estimée à 16%. Ces chiffres moyens ne doivent pas masquer des situations très variées. Ainsi, pour certaines communes de Loire-Atlantique qui ont fait de la lecture publique un enjeu fort, le taux monte jusqu'à 30% de la population desservie.

II – 3 – L'apport du Plan 2006 au développement de la lecture publique

Un service public de proximité

La première ambition du Plan 2006 était de densifier les points d'accès à la lecture publique pour tous les habitants de Loire-Atlantique. Le Département a ainsi investi 13,5 millions d'euros pour soutenir la construction, l'aménagement et l'informatisation de bibliothèques dans les communes et intercommunalités.

Cette politique de développement est également accompagnée par l'État.



Ainsi, s'il y avait 18 bibliothèques de premier niveau¹ en 2006, il y en a désormais 52 sur le territoire. L'objectif du Plan 2006 de densification du réseau de lecture publique est donc atteint.

Parallèlement à son soutien pour les équipements, le Département a subventionné des postes de bibliothécaires intercommunaux à hauteur de 292 000 € entre 2006 et 2016.

Faciliter le travail des bibliothécaires

La Bibliothèque départementale dispose d'un portail sur internet, sur lequel sont proposés des outils pour la gestion des bibliothèques, des sélections de documents et l'accès au catalogue de la collection départementale. Les bibliothécaires peuvent y faire des réservations en ligne pour les usagers.

Une liste de diffusion active fédère 303 utilisateurs pour les 195 bibliothèques partenaires et permet l'échange d'expériences de pair à pair. Une lettre d'information complète le dispositif, pour communiquer auprès du réseau sur les bonnes pratiques, transmettre des éléments d'analyse et des informations sur l'actualité du livre et de la lecture.

Accompagner l'évolution des compétences

La formation des bénévoles et des salariés constitue un axe d'intervention important de la Bibliothèque départementale. Le fonds de documentation professionnelle est régulièrement renouvelé, il comprend 1 430 ouvrages et 34 abonnements à des revues spécialisées.

Entre 750 et 800 stagiaires sont accueillis chaque année, soit à la Bibliothèque départementale, soit à l'occasion de formations spécifiques dans une bibliothèque du réseau. La Bibliothèque départementale est également co-organisatrice de journées professionnelles comme la journée dédiée à la littérature jeunesse autour du Salon du livre jeunesse en Erdre-et-Gesvres.

Prêter des documents pour enrichir l'offre

215 000 documents de la collection départementale sont en prêt dans les bibliothèques partenaires de la Bibliothèque départementale. Les bibliothèques se sont massivement saisies de la possibilité de réserver les documents. Le service de navette a ainsi été développé régulièrement depuis 2006. Le volume de transactions croît chaque année, il a représenté 59 427 prêts en 2016.

Pour les bibliothèques qui avaient atteint un stade de développement des collections correspondant à la population desservie, le service de bibliobus a été réduit en 2013.

Des ressources numériques mises à dispositions des usagers

Depuis 2013 la Bibliothèque départementale propose des ressources en ligne de presse, d'autoformation, de soutien scolaire et de vidéo à la demande pour compléter le prêt de documents physiques. Ces ressources sont accessibles gratuitement à partir d'un ordinateur ou d'une tablette personnelle à toute personne inscrite dans une bibliothèque partenaire de la Bibliothèque départementale. Il s'agit encore d'une offre volontariste pour multiplier les accès vers la connaissance. Le nombre d'utilisateurs reste en effet modeste avec près de 4 000 personnes actives sur le portail de ressources numériques. Ce chiffre a toutefois augmenté de 17% entre 2015 et 2016. Les utilisateurs sont majoritairement inscrits dans des bibliothèques où des salariés qualifiés sont en capacité d'assurer la médiation des supports numériques. 170 000 connexions en 2016 indiquent une augmentation de 30% de l'utilisation de ces ressources, soit une fidélisation des usagers.

¹ Dans la typologie professionnelle, les bibliothèques de niveau 1 répondent aux normes de l'État en termes d'emplois qualifiés, de surface et de budget dans les communes de plus de 3 500 habitants : ce sont les bibliothèques qui ont les moyens de fonctionnement les plus développés dans le réseau.

Soutien à l'animation des bibliothèques

Pour contribuer à l'animation des bibliothèques, la Bibliothèque départementale propose des valises thématiques regroupant différents supports, des expositions et des outils de médiation comme des tapis de lecture, des jeux ou des kamishibaïs². Des lectures par des comédiens viennent parfois renforcer ces outils d'animation. Ce sont ainsi 285 outils qui ont été prêtés aux bibliothèques partenaires en 2016.



Le prix *Lire ici et là* initié en 2008 a constitué une action phare en direction des enfants de CE2 : il fédère 80 bibliothèques et mobilise 4 000 enfants chaque année. La Bibliothèque départementale a ainsi contribué à constituer une communauté de bibliothécaires jeunesse rompus à la médiation de la littérature jeunesse. La participation au mois du film documentaire est plus modeste mais permet la diffusion d'œuvres cinématographiques peu connues, l'organisation de débats et parfois un rapprochement avec le cinéma de la commune, dans environ 13 bibliothèques chaque année.

L'éducation artistique et culturelle : la Bibliothèque départementale contribue directement au Plan grandir avec la culture avec des prêts de supports d'action culturelle aux collèges, mais surtout l'organisation de parcours artistiques autour de différentes formes littéraires. Ils étaient ainsi 730 collégiens en 2016-2017 à avoir eu l'occasion de participer à des rencontres ou à des ateliers animés par des écrivains, des poètes ou des illustrateurs de bandes dessinées. De plus dans chaque bibliothèque, les supports prêtés par la Bibliothèque départementale permettent aux bibliothécaires d'accueillir des classes et de développer des projets avec des établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

→ Un maillage territorial dense, mais des efforts restent à faire pour professionnaliser le service de lecture publique et augmenter l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques en Loire-Atlantique.

→ Le Plan départemental de développement de la lecture initié en 2006 a permis de renforcer le réseau des bibliothèques partenaires, il convient maintenant d'adapter le soutien proposé aux défis contemporains.

III – Accompagner la mutation des bibliothèques

Pour répondre aux multiples enjeux du monde contemporain, les bibliothèques évoluent en profondeur, elles ne se contentent plus d'être un lieu de prescription culturelle. La culture professionnelle des acteurs change, comme la perception des habitants du potentiel des bibliothèques publiques en termes d'autoformation, de participation à la vie locale, d'échanges et de loisirs. Le rôle de la Bibliothèque départementale aujourd'hui est d'accompagner cette mutation, tout en continuant à apporter les moyens nécessaires pour que l'écart entre les ressources offertes aux citoyens des petites communes et à ceux des agglomérations ne se creuse pas.

² Kamishibai : littéralement « théâtre de papier », technique de contage d'origine japonaise basée sur des illustrations qui défilent dans un petit castelet.

III – 1 – Pour des bibliothèques inscrites dans l'évolution de la société

Au cœur de la vie sociale

La bibliothèque est un service public ouvert à tous, utile dans le parcours de vie de chacun : accompagner les enfants dans leur découverte du monde et leur parcours scolaire, les plus grands dans leurs pratiques culturelles, pour l'information et la formation tout au long de la vie. Elle a une vocation émancipatrice et constitue une boîte à outils pour les grandes politiques menées par sa collectivité.



Pour remplir ce rôle, chaque bibliothèque est unique et adapte ses services aux besoins et aspirations de la population à desservir. Les ressources documentaires constituent le premier levier pour répondre à ses missions, mais la qualité de l'accueil, l'adaptation aux différents usages, les moments d'échanges et de rencontres sont essentiels dans la réussite du projet.

Les expériences participatives, l'échange de savoirs et la possibilité de faire ensemble (bricolage, jardinage, etc.) ont toutes leurs places dans le projet d'une bibliothèque. Le partenariat avec d'autres institutions ou associations peut permettre l'ouverture à des services spécifiques : assistance pour des démarches administratives, pour une recherche d'emploi, portage de livres aux personnes isolées par exemple.

L'étude [Publics et usages des bibliothèques en 2016](#) réalisée par le Ministère de la Culture indique que 40% des Français de plus de 15 ans ont fréquenté au moins une fois une bibliothèque communale au cours des douze derniers mois, alors qu'ils ne sont que 16% à y emprunter des documents. La même étude souligne aussi que « les bibliothèques publiques conservent une forte légitimité auprès de leurs usagers, mais aussi des non-usagers, dans un contexte où les pratiques informationnelles et l'accès aux œuvres se sont massivement numérisés lors de la dernière décennie. »

Un lieu d'hospitalité

Nous ne sommes pas égaux face aux pratiques culturelles : notre milieu social, notre niveau d'étude, notre lieu de vie, déterminent souvent la facilité avec laquelle nous pouvons prendre plaisir à la fréquentation d'œuvres d'art, mais aussi accéder à la symbolisation du monde qu'elles proposent.



Parfois seul équipement culturel de la commune, la bibliothèque figure parmi les rares espaces où l'on peut entrer librement, sans justifier sa présence. Elle est un lieu d'hospitalité où la reconnaissance des droits culturels des personnes, dans toutes leurs diversités, peut s'exercer. Pour mener à bien cette ambition, la bibliothèque doit s'ouvrir largement à son environnement, elle s'appuie sur les acteurs locaux et sur des ressources artistiques ambitieuses.

La transition numérique

La culture numérique traverse et transforme désormais la totalité de la société, modifiant nos relations interpersonnelles (réseaux sociaux) et notre rapport au travail (uberisation, économie collaborative). Parce qu'elle a pour mission de former des citoyens, c'est-à-dire des personnes capables de comprendre le monde dans lequel elles vivent et son fonctionnement et d'effectuer des choix personnels et politiques éclairés, la bibliothèque se doit d'initier au numérique. Il ne s'agit pas simplement de savoir se servir des outils mis à notre disposition – même si cela constitue un préalable indispensable – mais de comprendre comment ces outils fonctionnent,

quel est leur modèle économique et leur impact sur la société, pour ne plus être des utilisateurs naïfs, mais des acteurs éclairés du monde digital.

Le numérique est également devenu incontournable dans les démarches de tous les jours (CAF, pôle emploi, impôts...). Ce qui – pour beaucoup – constitue une simplification, peut devenir source d'exclusion pour ceux qui n'en maîtrisent pas les codes. Sans se contenter de fournir un accès à Internet, la bibliothèque peut être un lieu où les personnes exclues tant numériquement que socialement pourront être accompagnées et formées.

Enfin, la bibliothèque gagne à s'inspirer de la culture libre et des « fablabs » pour proposer un nouveau modèle de création et de diffusion des savoirs et savoir-faire, en favorisant l'apprentissage collaboratif et les biens communs de la connaissance.

Un rôle dans l'aménagement territorial

Avec les lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) puis de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'organisation territoriale des collectivités se modifie profondément. Cette réorganisation peut constituer une opportunité pour renforcer l'accès aux services des bibliothèques si l'établissement public de coopération intercommunale se saisit de la lecture publique. L'offre documentaire et les niveaux de service sont multipliés par le nombre de bibliothèques dans le réseau et la multiplicité des points d'entrée correspond mieux à la mobilité des personnes.



Trois priorités pour le Plan départemental de développement de la lecture publique

Contribuer à l'inclusion sociale

Le Département joue un rôle majeur pour soutenir les personnes fragilisées par le contexte économique, l'âge, les difficultés familiales ou le handicap. Le développement de la lecture publique peut contribuer à cet effort de solidarité en encourageant l'attention à l'accessibilité, la mixité, la diversité, l'inclusion économique et citoyenne et à la réduction de la fracture numérique.

Développer la culture digitale

La stratégie numérique constitue un axe majeur des politiques d'aménagement du territoire et de solidarité du Département, notamment par la mise en place de réseaux de haut débit. Parce que les bibliothèques peuvent s'affirmer comme lieux ressources pour contribuer à l'appropriation par tous des usages numériques, la Bibliothèque départementale accompagne les bibliothécaires dans cette évolution de leur champ de compétence.

Soutenir le développement de réseaux de lecture publique

Le soutien au développement de la lecture publique contribue à l'aménagement et à l'attractivité du territoire. L'accès à la connaissance, à l'information et aux œuvres de l'esprit doit être possible pour chaque personne, en zone urbaine comme en zone rurale. L'échelle intercommunale permet de mieux déployer un premier niveau de proximité et une offre de service plus développée.

IV – Les modalités du soutien à la lecture publique

IV – 1 – Encourager le rôle social de la bibliothèque

La Bibliothèque départementale propose des formations pour inciter les bibliothèques à être attentives à l'inclusion sociale. L'organisation notamment de formations partagées entre équipes des bibliothèques et professionnels du secteur social, en s'appuyant sur l'expertise des services départementaux compétents, contribue à l'émergence de projets partagés localement.

Les supports d'animations et l'action culturelle proposée constituent également un levier de développement pour la reconnaissance des droits culturels des personnes, comme les collections spécifiques : livres lus, en braille, « faciles à lire », albums pour enfants souffrant de dyslexie, etc.

Par ailleurs, la Bibliothèque départementale est partenaire des bibliothèques de prisons, afin que les personnes détenues puissent accéder aux ressources de la lecture publique.

IV – 2 – Les bibliothèques pour apprivoiser l'évolution numérique



Le développement de la culture numérique à travers les bibliothèques n'est possible que si les bibliothécaires se sont eux-mêmes appropriés ces outils. Pour ce faire, le Département encourage le recrutement d'un référent numérique dans tous les réseaux de lecture publique. Cependant, le travail de médiation numérique est pertinent s'il est porté par toute l'équipe. Aussi, la Bibliothèque départementale met-elle en place un programme ambitieux de formation au numérique – tant dans sa dimension stratégique que technique.

Les outils pour la médiation numérique (tablettes, imprimantes 3D, robots...) ne sont pas accessibles à toutes les bibliothèques. Le Département propose donc une offre de prêt de valises numériques assorties de formations à leur utilisation ainsi que d'un accompagnement sur place pour leur prise en main et leur médiation.

Enfin, au-delà de sa dimension technologique, la culture digitale se caractérise par l'intérêt qu'elle porte au partage des expériences et de la connaissance, aux communautés apprenantes et à la mise à disposition de tous des projets réalisés. La Bibliothèque départementale tâchera d'être exemplaire en la matière en animant plusieurs réseaux d'échanges de pratiques entre les bibliothécaires du département et en mettant à leur disposition une plateforme collaborative pour partager les expériences des bibliothèques, les partenaires et les outils.

IV – 3 – Aider à la construction des réseaux intercommunaux

Le Département souhaite développer une démarche partenariale avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pour le développement de politiques culturelles cohérentes à l'échelle communautaire. Le dispositif de Projet culturel de territoire (PCT) vise donc à renforcer l'efficacité des politiques culturelles départementales par une meilleure articulation avec les enjeux propres à chaque intercommunalité, afin de favoriser les solidarités

territoriales. Il constitue le premier levier d'intervention départementale pour soutenir la construction des réseaux intercommunaux de lecture publique.

Des dispositifs de soutien financier s'appliquent dans le cadre d'un Projet culturel de territoire :

- Contribution au financement d'étude d'opportunité et d'accompagnement pour la mise en œuvre.
- Mise en place de cycles de formations spécifiques au réseau intercommunal, pour les salariés et les bénévoles des bibliothèques.
- Cofinancement de projets d'action culturelle, de développement de nouveaux services en bibliothèques.
- Financement dégressif (60%, 40%, 20%) sur trois ans de postes qualifiés nécessaires au développement d'un réseau de lecture publique.
- Subvention pour l'acquisition d'un véhicule de navette destiné à la circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique constitué : participation à hauteur de 40%, pour une dépense plafonnée à 30 000 €. Un EPCI ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette subvention.

Les EPCI qui ne sont pas engagés dans un Projet culturel de territoire avec le Département bénéficient cependant de l'accompagnement et de l'expertise de la Bibliothèque départementale pour la réflexion sur la construction d'un réseau de lecture publique.

De plus, l'accès aux ressources physiques comme numériques de la Bibliothèque départementale est élargi gratuitement aux communes de plus de 10 000 habitants qui s'intègrent dans un réseau intercommunal de lecture publique, avec prise de compétence.

Harmoniser le plan départemental de développement de la lecture publique avec le schéma métropolitain de mutualisation

Dans le cas particulier de la Métropole, la Bibliothèque départementale continue de soutenir les bibliothèques des 13 communes déjà partenaires de son réseau. Les autres bibliothèques sont des équipements rayonnants et professionnalisés qui n'ont pas besoin de l'accompagnement de la Bibliothèque départementale.

La Métropole ayant entrepris une réflexion sur les coopérations potentielles entre les bibliothèques de son territoire, le Département s'engage à travailler aux possibilités de croisement des démarches autour de la lecture publique, notamment en termes d'échanges d'expériences et de ressources numériques.

IV - 4 – Redéployer l'apport documentaire

Même si les missions des bibliothèques se diversifient, les collections restent au cœur de leur offre de service. Pour être attractives, elles doivent être variées, régulièrement renouvelées, bien mises en valeur, et adaptées à la population du territoire à desservir. La richesse de l'offre documentaire est importante, et en 10 ans elle a considérablement augmenté en Loire-Atlantique, atteignant aujourd'hui 1,3 million de documents dans les bibliothèques partenaires de la Bibliothèque départementale. Néanmoins la situation reste contrastée entre grandes et petites bibliothèques, ces dernières étant encore dépendantes des collections de la Bibliothèque départementale.

De plus la mise en réseau des bibliothèques contribue à accroître l'offre documentaire : les usagers des réseaux ont à leur disposition des collections bien plus importantes qui peuvent en outre être renouvelées régulièrement grâce à la rotation entre bibliothèques. Les besoins

documentaires vis-à-vis de la Bibliothèque départementale diminuent de 50% lorsque les bibliothèques se constituent en réseau.

Sous le double effet de leur amélioration qualitative et de leur mise en réseau, les bibliothèques ont aujourd'hui moins besoin des collections départementales que par le passé. Ces dernières seront amenées progressivement à diminuer pour permettre de redéployer des moyens en direction d'autres missions (numériques, accompagnement, action culturelle, formation, etc.)

Les modes de diffusion des documents s'adaptent à cette diminution quantitative. La Bibliothèque départementale prêtera moins de documents aux bibliothèques partenaires, mais des documents mieux sélectionnés, mieux adaptés à leurs collections et jouant sur la complémentarité plutôt que la substitution. Pour ces raisons, le bibliobus – devenu inadapté – sera progressivement arrêté, tandis que la possibilité de recevoir des documents par la navette et les réservations sera renforcée, avec une augmentation des quotas pour les réseaux.

La navette qui passait jusqu'à présent dans toutes les bibliothèques, mais de manière irrégulière, passera désormais systématiquement, mais ne desservira plus progressivement que le chef-lieu de chaque intercommunalité.

Les locaux de la Bibliothèque départementale seront réaménagés pour permettre aux équipes des bibliothèques de venir choisir des documents sur place de manière plus conviviale en profitant des conseils des bibliothécaires de la Bibliothèque départementale.

Les ressources numériques d'autoformation, de soutien scolaire, de presse et de vidéo à la demande participent à l'offre documentaire de la Bibliothèque départementale et sont accessibles gratuitement par tout usager des bibliothèques partenaires.

IV – 5 – Dynamiser l'action culturelle

La rencontre et le partage du sensible sont partie prenante de la réussite du projet de lecture publique. C'est pourquoi la Bibliothèque départementale encourage le développement de projets culturels et artistiques, mais aussi scientifiques.



→ Mise à disposition de supports pour les projets d'action culturelle : valises de ressources thématiques, expositions, tapis de lecture, etc.

Les supports d'animation de la Bibliothèque départementale rencontrent un grand succès, la collection va s'étoffer pour proposer aux réseaux intercommunaux des prêts de longue durée.

→ Propositions de partenariats sur des projets culturels en bibliothèque, en priorité pour les communautés de communes inscrites dans le dispositif partenarial de Projet culturel de territoire.

→ Mise en place d'un outil collaboratif de recommandation de ressources artistiques.

L'action culturelle dépasse la somme des animations proposées pour constituer l'un des fondamentaux du projet des bibliothèques, en lien étroit avec le contexte local et les priorités de la politique de lecture publique. Il ne s'agit pas simplement de « faire venir les gens à la bibliothèque », mais bien de transformer celle-ci en outil pour fédérer les énergies et contribuer à l'émancipation individuelle et collective. À travers la démarche partenariale de projets culturels de territoire, la Bibliothèque départementale est attentive à soutenir l'articulation entre partenariats locaux et ressources artistiques ou scientifiques qualifiées.

Une attention particulière est portée aux projets en direction des publics adultes, que les équipes des bibliothèques ont plus de mal à mobiliser, ainsi qu'aux expériences contributives, par lesquelles les bibliothèques peuvent créer des communautés d'échanges avec les usagers.

Ainsi, dans une première phase, la Bibliothèque départementale propose de construire avec les réseaux de lecture publique des projets artistiques, scientifiques et de débat sur des sujets sociaux majeurs, par exemple sur ce que c'est de vieillir aujourd'hui. Et pour expérimenter une bibliothèque tournée vers les usages, une à deux résidences annuelles de designer, cofinancées par le Département, sont envisagées, de façon à inviter des usagers à construire un objet spécifique pour leur bibliothèque. Enfin, la priorité donnée à la culture digitale vient abonder la réflexion sur le développement de l'action culturelle.

De plus, la Bibliothèque départementale contribue au plan [Grandir avec la culture](#), dispositif d'éducation artistique et culturelle impulsé par le Département de Loire-Atlantique. Elle déploie dans les collèges des ateliers et rencontres autour de la poésie, de la bande dessinée et de la littérature. Ce travail important mené avec des collégiens et leurs enseignants, des auteurs, des illustrateurs, mérite de rayonner dans les bibliothèques municipales et intercommunales. La contribution à l'éducation artistique et culturelle est un axe fort de la Bibliothèque départementale.

IV – 6 – Un centre de ressources renforcé pour soutenir l'évolution des services

La Bibliothèque départementale souhaite se positionner comme animatrice du réseau de bibliothèques partenaires pour faciliter l'éclosion des projets, le partage d'expériences et la montée en compétence des équipes des bibliothèques. Pour ce faire, elle développe un faisceau de ressources dans lesquelles élus et équipes des bibliothèques peuvent choisir ce qui est utile au développement de leur projet.

- Un fonds d'ouvrages professionnels, accessible en prêt pour l'autoformation.
- Une offre de formation gratuite ouverte aux bénévoles, salariés et élus, qui s'applique à suivre l'évolution des besoins des équipes et les enjeux des bibliothèques.
- Des groupes thématiques de partage d'expériences professionnelles pour former des communautés apprenantes au sein du réseau des bibliothèques partenaires.
- Des journées d'étude régulières pour réfléchir collectivement à l'actualité des bibliothèques.
- Une plateforme collaborative de veille professionnelle pour faciliter l'innovation.



IV – 7 – Accompagner les projets des collectivités pour conforter la lecture publique

Chaque bibliothèque, chaque réseau de bibliothèques, s'inscrit dans un environnement territorial qui lui est propre. L'équipe de la Bibliothèque départementale est disponible pour accompagner les communes de moins de 10 000 habitants et les communautés de communes dans l'élaboration de leur projet de lecture publique :

- Réalisation de diagnostics,
- Animation de groupes de travail,
- Conseil pour la construction, l'aménagement et l'informatisation de la bibliothèque,
- Soutien pour la constitution de l'équipe de la bibliothèque,

- Définition d'un plan de formation,
- Développement de projets de médiation, de nouveaux services, de démarches participatives,
- Définition de la politique documentaire.

La Bibliothèque départementale déploie son activité pour accompagner les collectivités et les équipes des bibliothèques au plus près de leurs besoins de développement :

- Porter une attention particulière à l'inclusion sociale
- Soutenir le développement de services numériques
- Diversifier et renforcer l'offre culturelle
- Prêter des documents en complémentarité avec les collections des bibliothèques
- Animer le réseau des bibliothèques partenaires pour faciliter le partage d'expérience et la formation
- Renforcer la capacité de conseil en ingénierie de la lecture publique



Département de Loire-Atlantique
Direction Culture
Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique
Z.I. de Carquefou - 12 rue du Danemark - 44477 Carquefou cedex
Tél. 02 40 30 32 30
Courriel : accueil.bdla@loire-atlantique.fr
Site internet : catalogue-bdla.loire-atlantique.fr